

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapport



Partie 1 - Contexte économique et financier général

La loi de programmation des Finances Publiques et les incidences de la loi de finances 2021 Les dotations de l'Etat (DGF, DCRTP) / Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) FCTVA /et autres concours à l'investissement

Partie 2 - Contexte financier de la commune

Synthèse 2020 et prévisions 2021 (dotations, attributions de compensation, fiscalité directe, autofinancement)
La commune d'Entrelacs retenue dans le projet « Petites villes de demain » parmi les 11 communes savoyardes retenues
Les effets financiers de la crise sanitaire

Partie 3 - Perspectives et stratégies

Les choix de gestion La gestion de la dette (en-cours de dette, portage EPFL, ratios, recours à l'emprunt)

Partie 4 - Orientations budgétaires

Les ressources (dotations, attributions de compensation, fiscalité directe, autofinancement)
Les charges (charges générales, dépenses de personnel)
Résultat d'exécution (provisoire)
Plan pluriannuel d'investissement



Un débat obligatoire

- Article L2312-1 du CGCT
- Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, <u>un rapport</u> portant sur :
 - Les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) : précisant les hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, relations financières avec l'intercommunalité)
 - les engagements pluriannuels envisagés
 - la structure et la gestion de la dette

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. <u>Il est pris acte de ce débat par une délibération</u> spécifique.

• Les échéances : 2 commissions de préparation (8/2 pour le DOB, 8/3 pour le budget), 2 séances de conseil municipal (22/2 pour le DOB, 22/3 pour le budget)



PARTIE 1

Contexte économique et financier



Partie 1 - Contexte économique et financier :

La loi de programmation des Finances Publiques et les incidences de la loi de finances 2021

Les dotations de l'Etat (DGF, DCRTP)

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

FCTVA /et autres concours à l'investissement



Au niveau national:

- Relative stabilité des dotations : pas de baisse de valeur mais des variations internes (ajustement par l'écrêtement et par les dotations de compensation FDPTP, DCRTP, CVT)
- Stabilité de la DCRTP pour le bloc communal
- Réforme des impôts de production (CVAE): introduction de la notion de revenu par habitant qui va entrainer de fortes disparités par rapport à la moyenne nationale (le revenu moyen pour Grand Lac est au dessus de la moyenne nationale)
- Déficit public : la crise sanitaire a entrainé une évolution du déficit public structurel prévu à 8,3 % du PIB pour 2020 et estimé à 8,50 % pour 2021



Au niveau national:

- Objectifs LPFP 2018 2022 et résultats 2019 pour les 322 collectivités concernées par le pacte financier :
 - Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement : < 1,2% par an
 - Améliorer le besoin de financement (désendettement : < 12 ans pour les communes = 4,4 en 2019) </p>
 - Besoin de financement (- 13 Md, soit -2,6 / an)

Suspension des contrats en raison de la crise sanitaire

Ces objectifs peuvent fixer des repères pour la commune d'Entrelacs pour situer sa capacité financière.

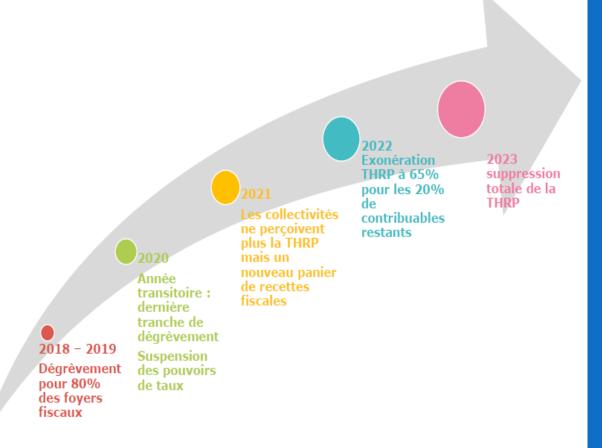


Au niveau national:

Evolution de la fiscalité : Suppression progressive de la taxe d'habitation :

- Elle porte sur les **résidences principales** uniquement et fait l'objet d'une compensation par la taxe foncière sur le foncier bâti du département. Elle a pour but d'exonérer les contribuables de la taxe d'habitation. La réforme touchera tous les contribuables d'ici 2023.
- La réforme implique le gel des taux et montants des abattements, l'interdiction de créer la taxe sur les logements vacants avant 2023 (fin de la suppression pour tous les foyers), interdiction d'augmenter le taux de TH sur les résidences secondaires et logements vacants avant 2023
- Le mécanisme de compensation prévu par l'Etat porte sur la taxe sur le Foncier Bâti du Département et sur un coefficient correcteur

 Conseil M

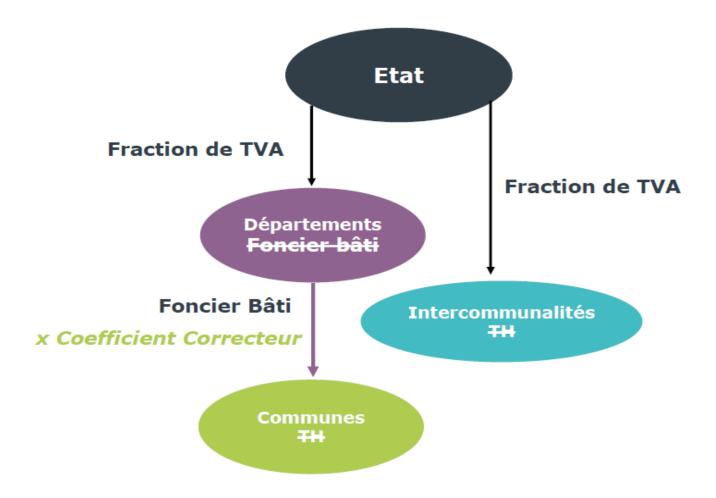




Au niveau national:

Evolution de la fiscalité : Suppression progressive de la taxe d'habitation :

 Le mécanisme de compensation prévu par l'Etat s'opère par des transferts de fiscalité entre les collectivités





Au niveau national:

Evolution de la fiscalité:

- Bases locatives et compensations : taux de revalorisation des bases fiscales prévu est de 0,1 % (0,9% en 2020)
- Baisse des impôts de production : 10 Mds € impactant la CVAE, la CFE et la TFB

La diminution des bases fiscales des entreprises affaiblit la marge de manœuvre fiscale sur la CFE et la TFB Les suppressions d'impôts entrainent des mécanismes de compensation dont l'avenir est incertain,

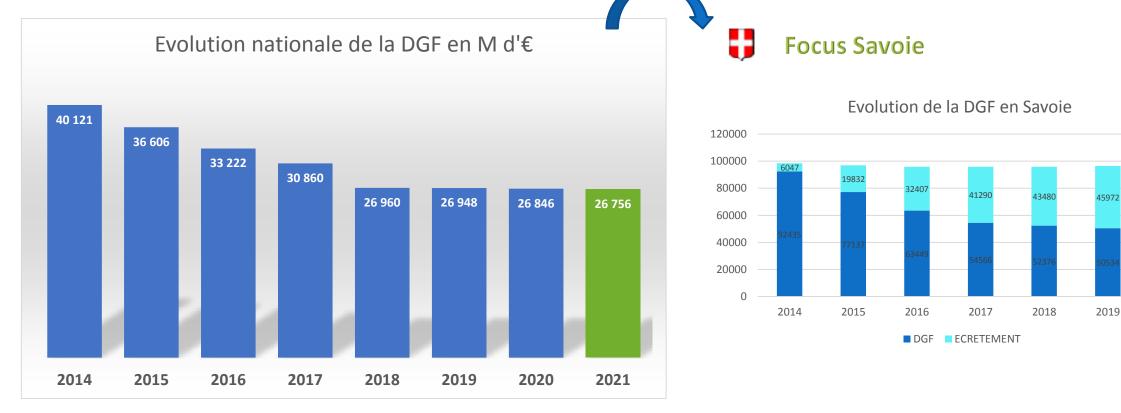
Une clause de sauvegarde garantit le niveau des recettes fiscales et domaniales.

Plusieurs réformes fiscales sont prévues d'ici 2026 dont la réforme des bases locatives pour une application en 2026.



Contexte national : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

<u>Au niveau national</u>: La DGF s'élèvera en 2021 à 26,756 milliards d'euros. Tout comme en 2020, il faut considérer la situation comme relativement « stable » en valeur de DGF, mais des ajustements internes (écrêtement) pourront impacter son montant,

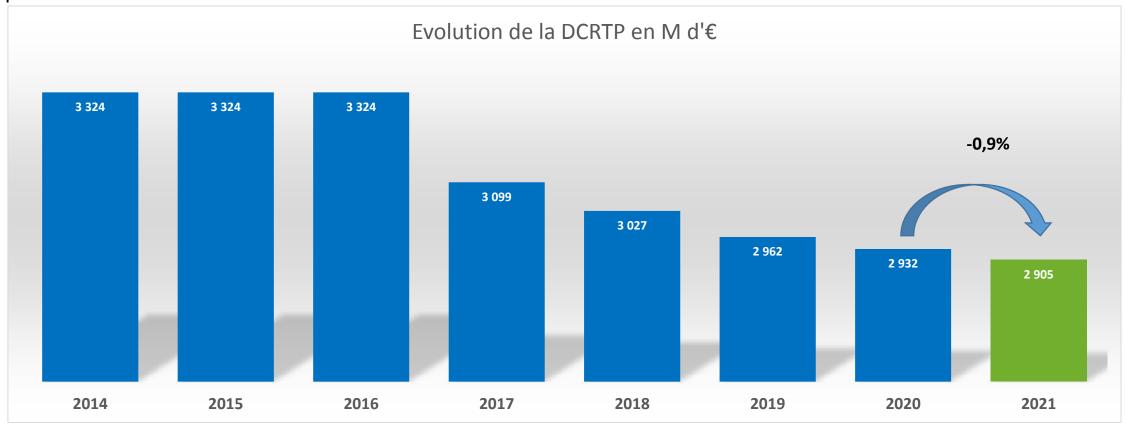


2020



Contexte général : Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)

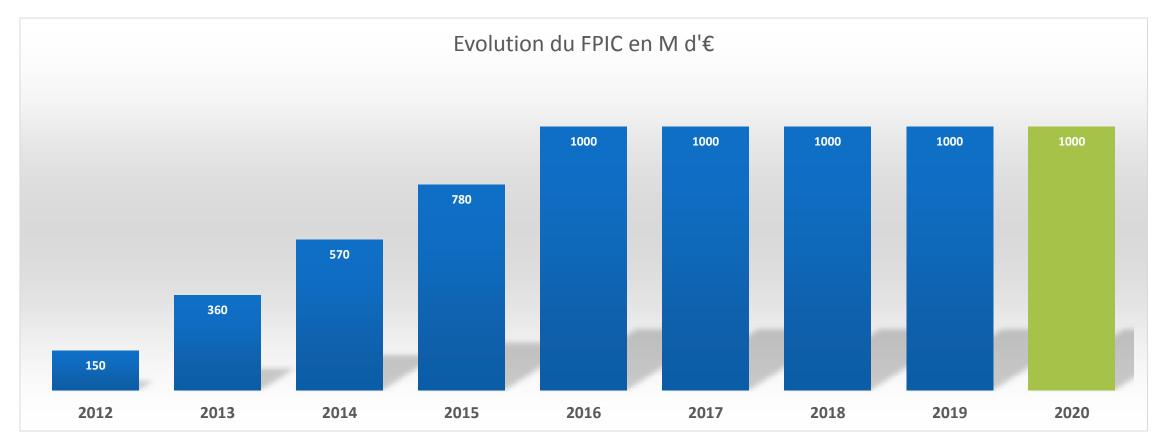
<u>Au niveau national</u>: Dispositif prévu pour compenser la perte de recettes suite à la réforme de la taxe professionnelle et si le Fonds National de Garantie individuelle de Ressources (FNGIR) insuffisant pour couvrir la perte





Contexte général : Fond de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

<u>Au niveau national</u>: Le montant FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenu à 1 milliard d'euros en 2020.





Contexte général : FCTVA et autres concours en faveur de l'investissement

FCTVA:

Le FCTVA est une aide à l'investissement des collectivités locales auxquelles s'ajoutent certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, voirie, réseaux et informatique sur le cloud).

Cette recette est liée au niveau de l'exécution des dépenses,

Le taux est maintenu à 16,404 % et s'applique sur du TTC. A noter cependant que de nombreuses dépenses sont exclues du champ du FCTVA, notamment les travaux et entretiens réalisés sur le parc privé mis à disposition (location)

La prévision de l'évolution du fonds de compensation de la TVA s'élève à 6 546 M€ pour l'année 2021 (voir graphique d'évolution sur 8 ans).

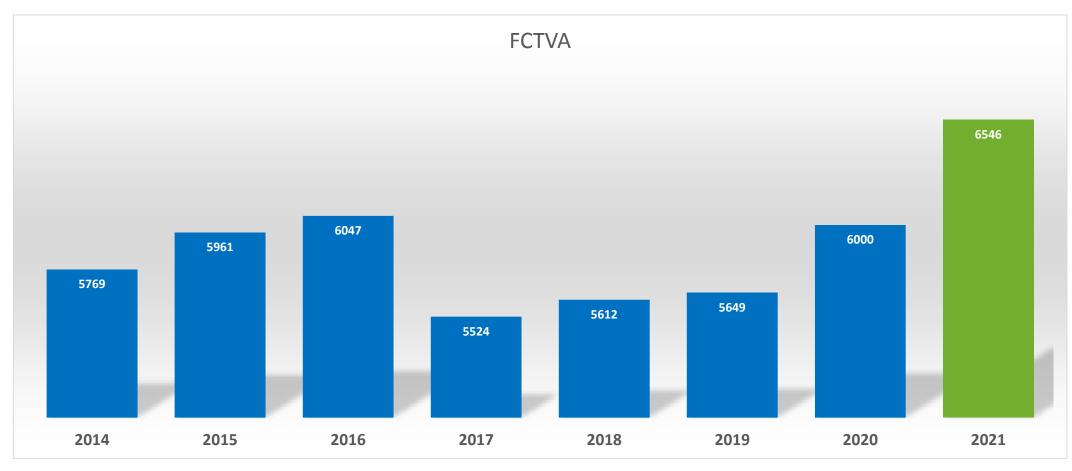
Réforme du FCTVA:

- automatisation de la déclaration à partir de 2021 pour les collectivités en versement année (N) basée sur les imputations comptables
- Reliquat de certaines dépenses continuant à faire l'objet d'une déclaration manuelle



Contexte général : FCTVA et autres concours en faveur de l'investissement

FCTVA:





Contexte général : FCTVA et autres concours en faveur de l'investissement

Les autres concours financiers

La LDF 2021 prévoit 9,5 Mds € dédiés à l'investissement (6,5 Mds pour le FCTVA, 3 Mds pour les autres concours),

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 570 M€
- Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL 2) 1 000 M€
- Dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) 1 046 M€
- Dotation de politique de la ville (DPV) 150 M€
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 212 M€
- Dotation d'équipement scolaire (DRES, DDES) 987 M€

En résumé

Sur le plan national, le contexte économique va peser sur l'avenir des collectivités,

- 2021 : prévision de plusieurs lois de finances rectificatives
- Clause de sauvegarde insuffisante pour compenser les pertes de fonctionnement des collectivités
- Plan de relance économique qui s'appuie sur un autofinancement et des finances solides
- Quelle répercussion de la dette de l'Etat liée à la crise sanitaire sur les collectivités ?

Localement, les modifications du périmètre de l'intercommunalité et des compétences exercées respectivement, et de l'évolution du contexte général ont et vont entrainer des évolutions en matière de :

Ressources :

- Impact sur les attributions de compensations
- Impact sur les recettes ou redevances des services
- Impact sur le montant des dotations

Dépenses :

- Impact sur les chapitres de fonctionnement



PARTIE 2

Contexte financier de la commune



Partie 2 - Contexte financier de la commune :

Synthèse 2020 * et prévisions 2021 (dotations, attributions de compensation, fiscalité directe, autofinancement)

La commune d'Entrelacs retenue dans le projet « Petites villes de demain » parmi les 11 communes savoyardes retenues

Les effets financiers de la crise sanitaire

En résumé

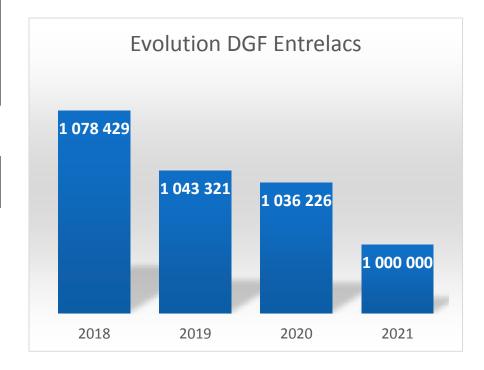
^{*} Les éléments de synthèse et de bilan 2020 présentés dans le rapport peuvent faire l'objet d'ajustement et seront définitifs après la production des comptes de gestion définitifs établis par les services des Finances Publique (trésorerie)



Dotations: DGF

	2018	2019	2020	prévision 2021
D.G.F. Entrelacs				
Dotation forfaitaire	757 634	733 882	726 787	700 000
Dotation de solidarité rurale	291 059	309 439	309 439	300 000
Dotation nationale de péréquation	29 736	0	0	0
Total	1 078 429	1 043 321	1 036 226	1 000 000
Evolution N vs N-1	36 999	-35 108	-7 095	

2018	2019	2020	2021
1 078 429	1 043 321	1 036 226	1 000 000





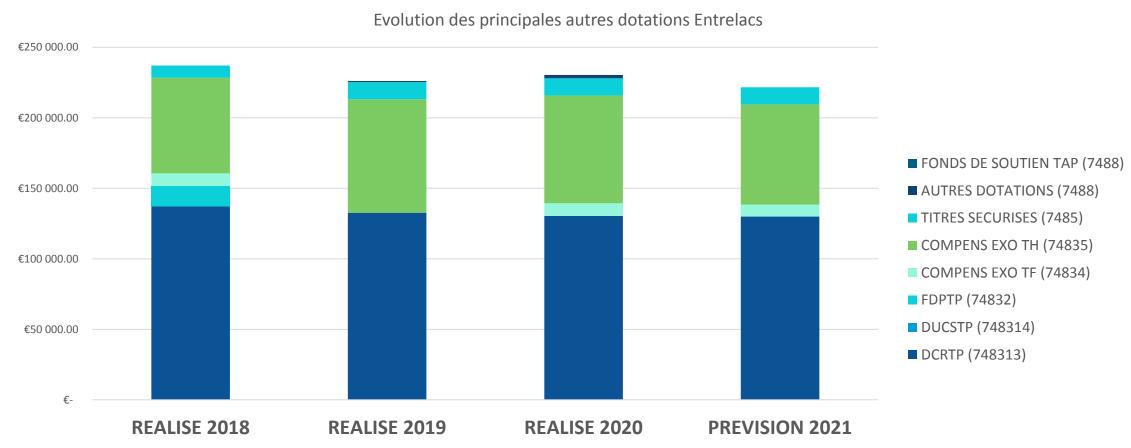
Dotations:

Autres dotations

	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	PREVISION 2021
DCRTP (748313)	137 396.00 €	132 716.00 €	130 429 €	130 000 €
DUCSTP (748314)	- €		- €	- €
FDPTP (74832)	14 277.00 €	- €	- €	- €
COMPENS EXO TF (74834)	8 918.00 €	- €	8 912.00 €	8 500 €
COMPENS EXO TH (74835)	67 851.00 €	80 416.00 €	76 509.00 €	71 000 €
TITRES SECURISES (7485)	8 580.00 €	12 130.00 €	12 130.00 €	12 130 €
AUTRES DOTATIONS (7488)		836.44 €	2 448.25 €	- €
FONDS DE SOUTIEN TAP (7488)		- €	- €	
TOTAL	237 022.00 €	226 098.44 €	230 428.25 €	221 630 €
FNGIR (73221)	195 146.00 €	195 295.00 €	195 295.00 €	195 295 €



<u>Dotations</u>: Autres dotations





Dotations:

• FPIC : fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales

Le FPIC est un mécanisme de répartition permettant de prélever les ressources des blocs intercommunaux des plus favorisés vers les moins favorisés.

En Savoie, le FPIC augmente en raison du dynamisme économique du territoire. Les communes de Savoie sont donc toutes **prélevées**. Il convient de prévoir une évolution de 5% du prélèvement pour 2021.

FPIC	Entrelacs	Entrelacs	Entrelacs	Entrelacs Prévision 2021
(739223)	réalisé 2018	réalisé 2019	Réalisé 2020	(+5%)
(**************************************	118 533 €	113 624 €	112 964 €	119 305 €



Attributions de compensation

c/73211	AC DEFINITIVES 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021
ENTRELACS	1 347 083 €	1 347 083 €	1 314 015 €	1 314 015 €
Commentaires	•	ıviales (-33 373 €) (-25 981 €)	AC 2019 - 33068 € (transports scolaires des non ayant droits)	Stabilité du périmètre de l'AC



Fiscalité directe locale

DOB 2021					
PREVISIONS	Bases d'imposition 2020 (1288M)	Taux voté en 2017	Produit prévu 2019 (sur base 2018) Etat 1259	Produit prévu 2020 (sur base 2019) Etat 1259 pour la TF Etat 1288 pour la TH	Produit prévu 2021 avec revalorisation bases de 0,1 %
Taxe d'habitation	8 982 142	9.8	869 064	879 950.00	879 950
Taxe foncière (bâti)	7 117 999	25.36	1 756 941	1 802 842.00	1 806 930
Taxe foncière (non					
bâti)	107 100	32.35	34 453	34 647.00	34 681

Total produit fiscal	2 660 458	2 717 439	2 721 561
Variation sur la			
prévision N / N-1		56 981	4 122

	2017	2018	2019	2020
Total fiscalité				
encaissée (73111)	2 510 372	2 598 082	2 678 570	2 739 195
Variation sur le produ	uit encaissé N / N-1	87 710	80 488	60 625



Autofinancement

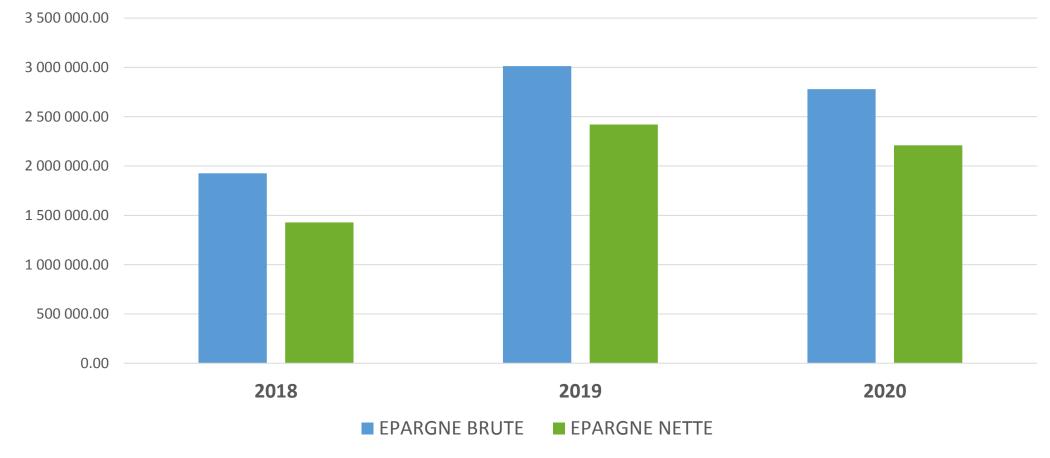
Budget général (estimation au 08/02/2021)

	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	7 924 441.13	8 719 775.40	8 318 932.16
Dépenses réelles de fonctionnement	5 999 093.29	5 706 830.96	5 540 306.25
Annuité de la dette (hors EPFL)	498 066.43	591 789.03	569 483.79

EPARGNE BRUTE	1 925 347.84	3 012 944.44	2 778 625.91
EPARGNE NETTE	1 427 281.41	2 421 155.41	2 209 142.12









Contexte local: Les petites villes de demain

Plan national : 1 000 territoires engagés dans Petites villes de demain. Le budget du programme national, au moins 3 milliards d'euros sur six ans aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion

- Le soutien en ingénierie,
- Des financements sur mesure,
- L'accès à un réseau grâce au" club Petites Villes de demain".

Pour Entrelacs, ce dispositif permettra:

- D'anticiper et de s'adapter aux situations particulières liées au statut de commune nouvelle,
- De s'engager dans la transition énergétique, d'adapter les équipements, les déplacements,
- De développer les services et commerces de proximité et répondre ainsi aux besoins de la population,

Un outil pour planifier :

- La mission de prospective et de programmation urbaine permettra de définir un schéma directeur pour la planification des actions et opérations à développer dans les différents domaines pré cités.

Des moyens humains et financiers :

- Le recrutement d'un chef de projet financé pour partie par le dispositif des Petites villes de demain. Il sera missionné sur le déploiement du dispositif « Petites villes de demain » et coordonnera l'ensemble des actions communales ou intercommunales qui en découleront.
- Des financements issus pour partie du dispositif « Petites villes de demain ».

Un planning de mise en œuvre :

- Signature de la **convention d'adhésion aux Petites Villes de Demain** (fin mars/mi-avril) qui acte de l'engagement des parties (Etat, commune, département, région, partenaires techniques..) et qui défini les enjeux et opérations en cours et à engager, identifie les aides à mobiliser.
- Suite à cette signature, le recrutement et financement d'un poste de chargé de mission pourra avoir lieu.
- Sous 18 mois (à compter de la signature de la convention d'adhésion), la Commune devra avoir élaboré un projet de territoire qui devra également être formalisé par une convention d'ORT (opération de revitalisation du territoire)



Contexte local: Les petites villes de demain

La commune d'Entrelacs est lauréate du programme « Petites villes de demain » parmi les 11 territoires représentant 14 communes savoyardes retenues. Le budget du programme national, **au moins 3 milliards d'euros sur six ans**, doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement reposera essentiellement sur trois piliers :

- le soutien en ingénierie,
- des financements sur mesure
- l'accès à un réseau grâce au" club Petites Villes de demain".

Aussi, les 1 000 territoires au niveau national engagés dans Petites villes de demain devront, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, être des acteurs pleinement engagés dans la relance. À ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion

Pour Entrelacs, ce dispositif apportera plus particulièrement un soutien à l'ingénierie pour aider notre Commune à anticiper et à s'adapter aux situations particulières liées au statut de commune nouvelle, aux challenges qu'il convient de relever pour faire entrer notre Commune dans la transition énergétique, à adapter nos équipements, nos déplacements, développer les services et commerces et ainsi poursuivre le projet de territoire qui consiste en la construction d'Entrelacs et d'un cadre de vie adapté pour ses habitants.

Pour se saisir pleinement de ce dispositif, la Commune a recruté le groupement EPODE/LOUP MENIGOZ ARCHITECTE/TRANSITEC pour accompagner les élus dans la réalisation d'une mission de prospective et de programmation urbaine.. Elle permettra d'établir sous forme de schéma directeur la planification des actions à mettre en place dans les différents domaines pré cités. Les élus pourront s'appuyer si nécessaire sur chef de projet, recruté et financé pour une grande partie par le dispositif des Petites villes de demain. Il sera missionné sur le déploiement du dispositif « Petites villes de demain » et coordonnera l'ensemble des actions communales ou intercommunales qui en découleront.

L'étude de prospective et de programmation urbaine, se traduira, dès 2022 sur des opérations concrètes qui bénéficieront de financement issus pour partie du dispositif « Petites villes de demain ».



Contexte local : les effets de la crise sanitaire

Les effets directs de la crise sanitaire sur l'exécution 2020 : une charge estimée d'environ 175 000 €

Des dépenses en plus : pour des achats inhabituels pour un montant de **64 730,09 €**

Produits d'entretien st sanitaires	22 630.64 €
Masques et visières	39 766.95 €
Petit équipement	206.12 €
Fournitures	627.58 €
Thermomètres	958.80€
Plexiglas	540.00€

Des dépenses en moins : moins de repas Leztroy commandés en raison du confinement pour environ 80 000 €

Des recettes de service non réalisées : les services périscolaires, enfance jeunesse et petite enfance ont été en partie fermés pendant le confinement, les recettes de service correspondantes n'ont pu être réalisées pour un montant estimé de 215 300 €

Facturation des services périscolaires	125 000.00 €
Facturation petite enfance	44 000.00 €
Facturation enfance jeunesse	40 000.00 €
Salles animation	6 000.00 €
Autres régies (marché)	300.00 €

Des aides de l'Etat et du Département à venir pour compenser les effets de la crise sanitaire pour un montant estimé de 25 502,50 €

Aide Etat achat masques	-	9 950.00 €
Subvention Département	-	15 552.50 €



Contexte local : les effets de la crise sanitaire

Les effets indirects de la crise sanitaire sur l'exécution 2020 :

Par ailleurs, le confinement a entrainé une baisse d'activité dans les services qui ont eu un impact sur l'exécution des charges à caractère général :

- Des dépenses en baisse : eau et assain. (-6 500) combustibles (-27 000), carburants (- 5 000), petit équipement (- 3 000), fournitures de voirie (- 10 000), vêtement de travail (- 9 000), contrats (- 110 000) (dont Leztroy avec 30 000 repas en moins), entretien (- 12 000), entretien roulant et mobilier (- 35 000), études et recherche (- 16 000), prestations activités (- 22 000), honoraires (- 8 000), fêtes et cérémonies et réception (- 5600), publications (- 5 000), transports collectifs (- 11 000), voyages et déplacements (- 2 000), affranchissement (- 6 000), frais téléphone (- 4 000), frais de nettoyage (- 4 000), services extérieurs (- 9 000)
- Des dépenses en hausse : électricité (+ 4 000), fournitures d'entretien (+ 18 000), autres fournitures dont les masques (+ 31 000), locations (+ 7 000), maintenance (+ 10 000), formation (+ 7 000), transports scolaires (+ 88 000 = mandatement GL de 3 exercices)

Les charges de personnel ont été maintenues pendant la fermeture des services (période de confinement) et ont entrainé la réalisation d'heures complémentaires (aucune embauche) depuis la réouverture pour appliquer les protocoles sanitaires renforcés nécessitant une désinfection tout au long de la journée.



Contexte local : les effets de la crise sanitaire

Les orientations pour 2021

Le fonctionnement des services dans un contexte sanitaire contraignant va entrainer la poursuite des dépenses inhabituelles (produits entretien, masques ...) mais bénéficiera des recettes des services sous réserve qu'il n'y ait pas de nouvelle période de confinement.

Le fonctionnement des services (pour l'instant) est maintenu en mode protocole sanitaire renforcé (heures supplémentaires pour assurer la désinfection des locaux), Les effets sur le personnel se font ressentir sur les temps de travail, ainsi que sur la pénibilité des tâches ... à surveiller



Contexte local : En résumé

La santé financière d'Entrelacs reste bonne malgré les effets de la crise sanitaire.

Elle continue de bénéficier des effets de la bonification de la DGF, sur les 3 premières années de sa création, qui permet de dégager un autofinancement conséquent, alors que l'ensemble des autres collectivités participe fortement au redressement des finances publiques.



PARTIE 3

Perspectives et stratégies



Partie 3 - Perspectives et stratégies

Les choix de gestion

La gestion de la dette (en-cours de dette, portage EPFL, ratios, recours à l'emprunt)



Les choix de gestion

Partie 3 - Perspectives et stratégies :

La commune peut agir sur plusieurs leviers :

Taux d'imposition :

- ils sont maintenus depuis la création de la commune nouvelle et ne peuvent être modifiés avec la mise en place de la réforme de la TH
- La marge de manœuvre sur les taux diminue en raison de la suppression de la taxe d'habitation

Politique tarifaire : l'évolution des tarifs est un levier qui impacte l'usager et non le contribuable

Subventions : les subventions liées aux projets contribuent à l'équilibre du budget

Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif transversal à tous les services
- Au niveau national, le pacte financier vise une évolution maîtrisée à 1,2 %



La gestion de la dette : En cours de dette

Emprunts et EPFL

	Nombre emprunts en 2020	Capital restant dû au 01/01/2020	Amortissement 2020 (capital)	Intérêt 2020	Capoital restant dû au 31/12/2020	Amortissement 2021 (capital)	Intérêt 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
Emprunts	24	6 914 731.92 €	569 418.33 €	154 737.04 €	6 345 248.14 €	511 156.67 €	141 020.71 €	5 834 091.47 €
Dette EPFL	3	1 328 374.01 €	179 794.00 €	2 747.00 €	1 148 579.94 €	272 073.00 €	2 692.00 €	876 506.94 €
Dette totale		8 243 105.93 €	749 212.33 €	157 484.04 €	7 493 828.08 €	783 229.67 €	143 712.71 €	6 710 598.41 €
Emprunt CAF 2021 Dette auprès des organ	ismes a	u 01/01/2021			500 000.00 € 6 845 248.14 €			6 334 091.47 €
Portage secteur Nord 2 Dette EPFL Total au 01		21			1 174 785.00 € 2 323 364.94 €			2 051 291.94 €
Rachat secteur Lassy Dette EPFL TOTAL au 3	1/12/20	021				- 44 865.00 € 227 208.00 €	7 719.00 € 7 719.00 €	- 178 901.98 € 1 917 254.96 €
DETTE TOTALE					9 168 613.08 €			8 251 346.43 €



La gestion de la dette : En cours de dette

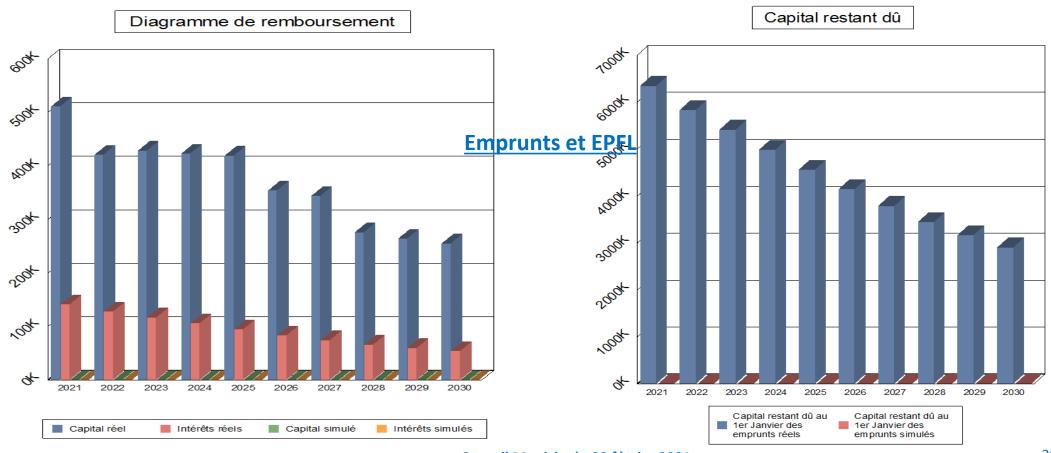
Projection à 3 ans

		2019	2020	2021	2022	2023
en	Emprunts	7 506 520.95 €	6 914 731.92 €	6 345 248.14 €	5 834 091.47 €	5 413 397.91 €
dû e cice	Emprunt CAF			500 000.00 €	500 000.00 €	466 666.62 €
tant	EPFL	1 328 374.01 €	1 153 157.62 €	2 327 942.62 €	1 921 831.64 €	1 547 774.64 €
pital Restant dû début d'exercice	Portage secteur Nord 20-243		1 174 785.00 €			
Capital Restant dû début d'exercice	Rachat secteur Lassy			- 178 901.98 €		
ొ	Total CRD	8 834 894.96 €	9 242 674.54 €	8 994 288.78 €	8 255 923.11 €	7 427 839.17 €
nt	Emprunts	591 789.03 €	569 483.78 €	511 156.67 €	420 693.56 €	428 449.65 €
eme	Emprunt CAF				33 333.38 €	33 333.38 €
oursem capital	Capital EPFL	180 064.00 €	179 794.00 €	272 073.00 €	227 209.00 €	374 056.90 €
Remboursement du capital	Portage secteur Nord 20-243				146 848.00 €	146 848.00 €
Re	Total capital	771 853.03 €	749 277.78 €	783 229.67 €	828 083.94 €	982 687.93 €
	Emprunts	170 932.29 €	154 592.68 €	141 020.71 €	127 776.16 €	116 935.91 €
nent ts	Emprunt CAF				- €	- €
rsen térê	Frais de portage EPFL	18 101.00 €	20 453.00 €	17 299.00 €	18 479.00 €	7 882.00 €
Remboursement des intérêts	Portage secteur Nord 20-243				- €	- €
Rem	Rachat secteur Lassy			7 719.00 €		
	Total intérêts	189 033.29 €	175 045.68 €	166 038.71 €	146 255.16 €	124 817.91 €



La gestion de la dette : En cours de dette

Emprunts auprès des organismes des crédit : Le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 6 345 248,14 € pour 27 emprunts, hors le nouvel emprunt CAF





La gestion de la dette : portage EPFL

Portage EPFL

Intitulé du dossier	ALBENS: Terrains AMENAGEMENT SECT NORD Dossier: A 15 243	ST GERMAIN : Hameau de Lassy (propriété Monard) Dossier : A 17 328	ALBENS : Place de l'eglise (propriété CARGALLO) Dossier : A 17 357	ALBENS: Terrains AMENAGEMENT SECT NORD: Dossier: A 20 243
Montant	955 260.00 €	227 450.00 €	445 000.00 €	1 174 785.00 €
Frais d'acquisition	11 830.00 €	6 123.10 €	6 134.72 €	
Total	867 090.00 €	233 573.10 €	451 134.72 €	1 174 785.00 €
Durée de portage	8 ans	8 ans	10 ans	8 ans
Date acquisition	26/10/2015	29/08/2017	25/09/2017	en cours au 7/1/2021
Fin de portage		29/08/2025	25/09/2027	2029 (à préciser suivante date acquisition)
Axe	Logements	Logements	Logements	Logements

L'EPFL de la Savoie assure le portage d'un encours de 1 148 579,94€ au 31/12/2020 auquel va s'ajouter le portage pour le secteur Nord (dossier 20-243) pour un montant de 1 174 785 € et va se soustraire le rachat du secteur Lassy pour un montant de 178 901,98 pour portage total fin 2021 de 1 917 254,96 €.



Gestion de la dette : portage EPFL

Portage EPFL

Amortissement	Frais de portage cpte 668	Amortissement cpte 238	Variation du K (nouveau portage ou remboursemen t anticipé)	Capital restant dû au 31/12	Commentaire
2016	15 825	-		867 090.00 €	
2017	10 405	17 342	684 708	1 534 456.02 €	Portage secteur Lassy + Place Eglise
2018	18 413	26 018		1 508 438.36 €	
2019	12 796	180 064		1 328 374.01 €	
2020	-	175 216	1 174 785	2 327 942.62 €	Portage 2ème partie Longeret
2021	7 719	227 209	- 178 902	1 921 831.64 €	Rachat secteur Lassy
2022	-	374 057		1 547 774.74 €	
2023	61 574	374 057		1 173 717.84 €	Fin de portage 1ère partie secteur Nord
2024	-	207 506		966 211.94 €	
2025	-	207 506		758 706.04 €	
2026	-	207 506		551 200.14 €	
2027	46 126	207 506		343 694.24 €	Fin de portage Place de l'Eglise
2028	-	146 848		196 846.11 €	
2029	126 877	146 848		49 997.98 €	



gestion de la dette : ratios

Ratios de dette

▶ Ratio 5 = Dette / population : Endettement par habitant	1 020 €		Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
▶ Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF :	76%	< 100%	Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.
▶ Ratio 11 = Dette / RRF = taux ou niveau d'endettement	0.77	< 1,66	Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est de > à 1,66 pour les communes de > 5 000 hab.
Rigidité des charges structurelles charges de personnel + annuité de la dette / recettes de fonctionnement	0.51	< 1,8	Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants et s'il est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.
Capacité de désendettement Encours / Epargne brute (en Nbre d'années)	2.28	<= 8 ans	Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.
Annuité de la dette / Rec. Réelles de Fonct.	9%		
Intérêts / Dép. Réelles de Fonct.	3%		



Gestion de la dette : Recours à l'emprunt

□ Recours à l'emprunt

Proposition de prêt par la CAF pour le financement de l'aménagement du multi-accueil d'Epersy

- Prêt de 500 000 € à taux 0% sur 15 ans
- Remboursement par annuité de 33 333,38 € à compter de juin 2022
- Dernière échéance : 2037



PARTIE 4

Orientations budgétaires



Orientations budgétaires

Partie 4 - Orientations budgétaires :

Les ressources (dotations, attributions de compensation, fiscalité directe, autofinancement)

Les charges (charges générales, dépenses de personnel)

Résultat d'exécution (provisoire)

Plan pluriannuel d'investissement

Les grandes orientations 2021 - 2026



Dotation et fiscalité (récapitulatif)

SYNTHESE PREVISIONS RECETTES DOTATIONS ET FISCALITE 2021

	imputation	réalisé 2020	prévisions 2021
Attributions de compensation	73211	1 314 015	1 314 015
Fiscalité	7311	2 739 195	2 721 561
DGF	7411	1 036 226	1 000 000
Autres dotations		230 428	221 630
TADE (droits d'enregistrement)	7381	366 562	220 000

5 686 425.78	5 477 206.17
--------------	--------------



Les produits des services

Les principales recettes des services sont constituées des facturations des services périscolaires, petite enfance, enfance jeunesse et bibliothèque.

2020 est marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact sur la facturation des services en baisse en raison des périodes de confinement.



Les produits des services

EVOLUTION D	FS RECETTES	DES SERVICES

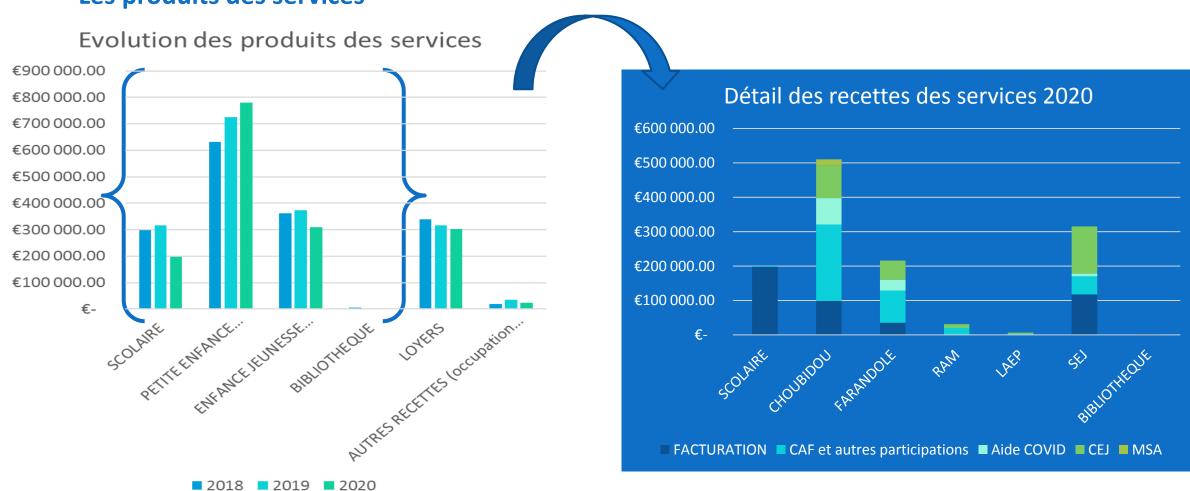
	EVOLUTION DES RECETTES DES SERVICES				
	2018	2019	2020		
SCOLAIRE	296 999.10 €	316 199.95 €	198 214.46 €		
PETITE ENFANCE (facturation et subventions CAF)	632 689.82 €	724 688.83 €	779 644.96 €		
ENFANCE JEUNESSE (facturation, subventions CAF, produits divers)	362 634.90 €	372 581.35 €	309 605.85 €		
BIBLIOTHEQUE	4 609.00 €	3 882.50 €	3 026.50 €		
LOYERS	339 929.47 €	316 500.38 €	302 104.48 €		
AUTRES RECETTES (occupation domaine public 70323, copies 70688, salles 7083)	18 578.40 €	35 607.94 €	24 320.90 €		
TOTAL	1 655 440.69 €	1 769 460.95 €	1 616 917.15 €		

Evolution des produits des services



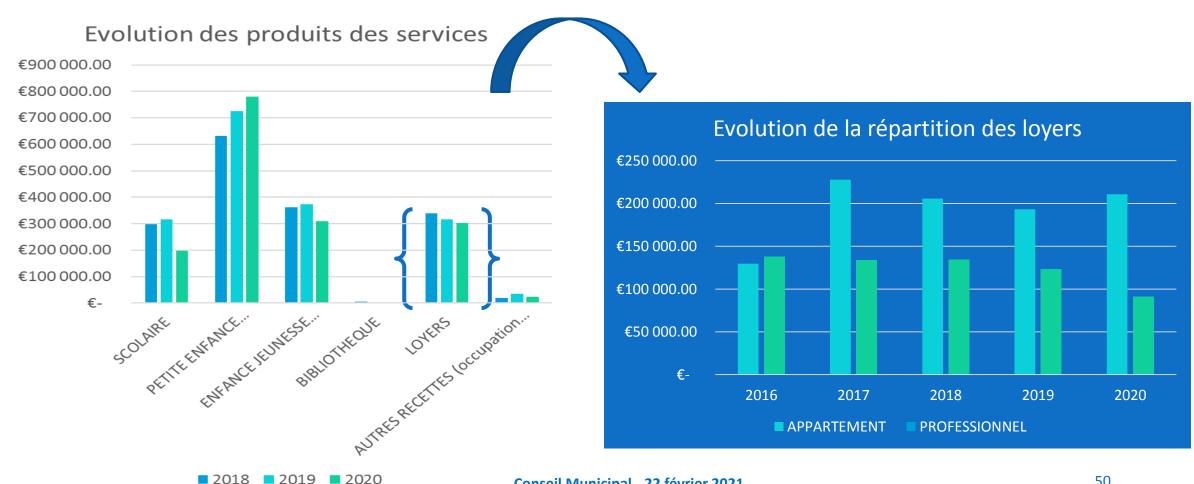


Les produits des services





Les produits des services



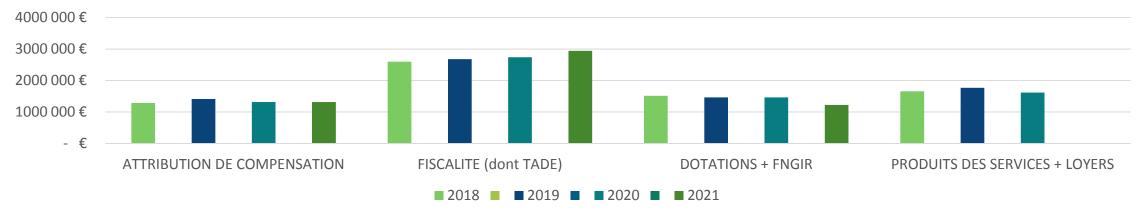


• La répartition des principales recettes de fonctionnement

REPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018		2019		2020		2021	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 284 305 €	18%	1 409 860 €	19%	1 314 015 €	18%	1 314 015	
FISCALITE (dont TADE)	2 598 082 €	37%	2 678 993 €	37%	2 739 195 €	38%	2 941 561	
DOTATIONS + FNGIR	1 511 597 €	21%	1 464 714 €	20%	1 461 949 €	20%	<i>1 221 630</i>	
PRODUITS DES SERVICES + LOYERS	1 655 441 €	23%	1 769 461 €	24%	1 616 917 €	23%		
	7 049 425 €		7 323	028€	7 132	2 076 €	5 477	7 206 €

Evolution des recettes de fonctionnement





Les principales charges de fonctionnement

Charges à caractère général
Charges de personnel et frais assimilés
Autres charges de gestion courantes
Charges financières

REALISE 2018	Part dans les dépenses réelles	Evolution N / N-1 par chapitre
1 608 058.87 €	29.57%	10.81%
3 219 726.89 €	59.20%	3.62%
421 756.29 €	7.76%	29.19%
188 872.49 €	3.47%	10.48%

REALISE 2019	Part dans les dépenses réelles	Evolution N / N-1 par chapitre
1 663 914.46 €	29.16%	3.47%
3 389 523.48 €	59.39%	5.27%
369 636.66 €	6.48%	-12.36%
168 353.34 €	2.95%	-10.86%

REALISE 2020	Part dans les dépenses réelles	Evolution N / N-1 par chapitre
1 486 769.12 €	27.41%	-10.65%
3 468 877.17 €	63.96%	2.34%
318 966.61 €	5.88%	-13.71%
149 069.99 €	2.75%	-11.45%

Total des dépenses réelles de
fonctionnement

5%

évolution N / N-1

évolution N / N-1 **5 706 905.96 €**5%

évolution N / N-1
5 423 681.89 € -5%



Les principales charges de fonctionnement

- Dépense de personnel : évolution de 2,34 % liées à l'évolution des charges (avancement annuel, recensement de la population, maintien des salaires durant le confinement, heures supplémentaires liées à l'application du protocole renforcé dans les différents services)
- Charge à caractère général : baisse liée aux effets du confinement qui a limité certaines dépenses de fonctionnement des services avec une baisse notable des charges de :
 - Des dépenses en baisse : eau et assain. (-6 500) combustibles (-27 000), carburants (- 5 000), petit équipement (- 3 000), fournitures de voirie (- 10 000), vêtement de travail (- 9 000), contrats (- 110 000) (dont Leztroy avec 30 000 repas en moins), entretien (- 12 000), entretien roulant et mobilier (- 35 000), études et recherche (- 16 000), prestations activités (- 22 000), honoraires (- 8 000), fêtes et cérémonies et réception (- 5600), publications (- 5 000), transports collectifs (- 11 000), voyages et déplacements (- 2 000), affranchissement (- 6 000), frais téléphone (- 4 000), frais de nettoyage (- 4 000), services extérieurs (- 9 000)
 - Des dépenses en hausse : électricité (+ 4 000), fournitures d'entretien (+ 18 000), autres fournitures dont les masques (+ 31 000), locations (+ 7 000), maintenance (+ 10 000), formation (+ 7 000), transports scolaires (+ 88 000 = mandatement GL de 3 exercices)
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus (- 30 000), subventions (- 11 000)
- Charges financières : les frais de portage EPFL secteur Lassy 2020 non appelés



Les charges de personnel

	2018	2019	2020	Evolution 2019 / 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	5 999 093.29 €	5 706 905.96 €	5 539 515.02 €	-2.93%
Dépenses de personnel (chap 012 + rattachement)	3 220 595.90 €	3 389 523.98 €	3 469 353.17 €	2.36%
dont personnel extérieur (6216 / 6218)	83 856.19 €	85 500.92 €	97 353.52 €	
Atténuation de charges de personnel	80 765.27 €	63 675.84 €	76 283.93 €	
CHARGE PERSONNEL MOINS ATTENUATION	3 139 830.63 €	3 325 848.14 €	3 393 069.24 €	
Dépense de personnel /RRF	54%	59%	63%	
Dépense de personnel moins atténuation /RRF	52%	58%	61%	



Les charges de personnel :

La part des charges de personnel représente en 2020, 63 % des dépenses réelles de fonctionnement, qui s'explique par un montant des dépenses réelles de fonctionnement moindre et une augmentation de la masse salariale, liée à :

- traitement annuel des avancements de grade,
- effet des politiques salariales (tickets restaurant, prévoyance),
 - participation patronale tickets restaurant : 35 000 €/an environ
 - participation patronale à la prévoyance : 5 000 €/ an environ
- effet de l'application de protocole sanitaire renforcé (heures complémentaires des agents en poste)
 - externalisation de prestations de nettoyage non prise en compte dans les charges de personnel (environ 13 000 €)
- assurance du personnel (81 643,44 € en 2020)
- GVT lorsque l'on retire les effets induits par les décisions citées ci-dessus, le GVT s'établit aux alentours de 1,5% de la masse salariale.



Les charges de personnel : prévisions 2021

	PREVISIONS charges de personnel 2021	PREVISIONS atténuation de charges 2021
NON AFFECTE (assurance, tickets restaurant, médecine)	143 800.00 €	74 000.00 €
DIRECTION	69 043.08 €	- €
POLICE MUNICIPALE	91 787.32 €	- €
POLE ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUES SOCIO- CULTURELLES	1 757 406.68 €	11 295.98 €
POLE MOYENS GENERAUX, SERVICES PERISCOLAIRES, DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	970 588.31 €	- €
POLE TECHNIQUE	720 089.70 €	- €

3 752 715.09 €	85 295.98 €
0 : 02 : :0:00 0	JU 200100 C

L'estimation tient compte des embauches d'un technicien et d'un chargé de mission, de l'évolution de 1,5 % de GVT, remplacement maladie.



Les résultats d'exécution 2020 (provisoire)

	BUDGET	BUDGET LOTISSEMENT		BUDGET LOTISSEMENT		BUDGET LOTISSEMENT (pour inform			
	2019	2020		2019		2020	2019	2020	
FONCTIONNEMENT									
dépenses fonctionnement N	<i>6 787 228</i>	6 225 297		111 938		1 612 836	<i>26 178</i>	31 716	
recettes fonctionnement N	<i>8 747 685</i>	8 315 070		1 705 690		1 503 026	<i>25 900</i>	<i>39 429</i>	
excédent fonctionnement reporté N-1	-						<i>16 371</i>	16 093	
excédent fonctionnement N (compte 1068)	1 960 457	2 089 773		1 593 752	-	109 810	<i>16 093</i>	23 806	
INVESTISSEMENT									
dépenses investissement N	2 327 330	3 530 085				829 693			
recettes investissement N	3 935 926	3 237 987				1 598 160			
excédent investissement reporté N-1	2 175 282	3 783 878	-	1 598 160		1 598 160			
excedent investissement N (compte 001)	3 783 878	3 491 780		- 1 598 160	-	829 693			
EXCEDENT GLOBAL N	5 744 335	5 581 553	-	4 408	-	939 503	16 093	23 806	
restes à réaliser dépenses N	2 219 854	4 311 767							
restes à réaliser recettes N	517 991	141 784							
SOIT BESOIN FINANCT SUPPL. SECTION INVESTISSEMENT	1 701 863	4 169 983		-					
excédent global	4 042 472	1 411 570	-	4 408	-	939 503	 16 093	57 23 806	



Résultat de fonctionnement (provisoire)

BUDGET GENERAL

 Les résultats d'exécution (autofinancement et affectation de résultat)

Résultat provisoire qui sera ajusté après la production du compte de gestion définitif

Les résultats de fonctionnement 2020 permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 2 089 773 € qui peut être affecté à la section d'investissement pour le budget 2021

2019	2020
<i>6 787 228</i>	6 225 297
8 747 685	8 315 070
-	
1 960 457	2 089 773
2 227 220	2 520 005
	3 530 085
3 935 926	<i>3 237 987</i>
2 175 282	<i>3 783 878</i>
3 783 878	3 491 780
5 744 335	5 581 553
2 219 854	4 311 767
517 991	141 784
1 701 863	4 169 983
1,01003	7 203 303
4 042 472	1 411 570
	6 787 228 8 747 685 - 1 960 457 2 327 330 3 935 926 2 175 282 3 783 878 5 744 335 2 219 854 517 991 1 701 863



Résultat d'investissement (provisoire)

Niveau d'exécution 2020 de la section d'investissement

Détail exécution des opérations d'équipement et résultat d'investissement

	Prévisions	Exécutions	% d'exécution	Report
Opérations non affectées	694 555.82 €	429 165.89 €	62%	63 920.00 €
ch 20 (frais d'études)	480.00 €	- €	0%	- €
ch 21 (terrains, réseaux hors travaux en cours, mobilier)	188 321.39 €	112 914.74 €	60%	55 314.00 €
ch 23 (travaux bâtiments et réseaux, portage EPF)	505 754.43 €	316 251.15 €	63%	8 606.00 €
Opérations d'équipement	7 029 868.47 €	2 410 592.61 €	34%	4 246 846.54 €
TOTAL	7 724 424 20 6	2 020 750 50 6	270/	4 240 766 54 6
TOTAL	7 724 424.29 €	2 839 758.50 €	37%	4 310 766.54 €



Résultat d'investissement (provisoire)

Résultat d'investissement 2020

Résultat provisoire qui sera ajusté après la production du compte de gestion définitif

Le résultat d'investissement 2020 dégage un excédent de 3 491 780 € grâce au report de l'exercice 2019, pour un besoin de financement de 4 169 983 € issu des restes à réaliser (4 311 767 €)

	2019	2020
FONCTIONNEMENT		
dépenses fonctionnement N	6 787 228	6 225 297
recettes fonctionnement N	8 747 685	8 315 070
excédent fonctionnement reporté N-1	-	
excédent fonctionnement N (compte 1068)	1 960 457	2 089 773
INVESTISSEMENT		
dépenses investissement N	2 327 330	<i>3 530 085</i>
recettes investissement N	3 935 926	<i>3 237 987</i>
excédent investissement reporté N-1	2 175 282	<i>3 783 878</i>
excedent investissement N (compte 001)	3 783 878	3 491 780
	·····	
EXCEDENT GLOBAL N	5 744 335	<i>5 581 553</i>
restes à réaliser dépenses N	2 219 854	4 311 767
restes à réaliser recettes N	517 991	141 784
SOIT BESOIN FINANCT SUPPL. SECTION		
INVESTISSEMENT	1 701 863	4 169 983
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	.	;
excédent global	4 042 472	1 411 570



Orientations budgétaires : PPI

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Compétences	Reste à réaliser 2020	Montant annuel TTC 2021	Montant annuel TTC 2022
VOIRIE ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 401 403	1 321 406	3 898 554
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	1 082 115	440 000	60 000
ECOLES	99 194	29 296	21 000
PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE	178 412	227 800	611 732
BATIMENTS ET PATRIMOINE PUBLICS	766 509	1 078 780	2 072 000
PARC PRIVE	18 384	55 000	0
ECLAIRAGE PUBLIC	551 240	407 454	10 000
SECURITE PUBLIQUE	83 810	0	0
SERVICES GENERAUX	130 700	38 692	32 400
	4 311 766	3 598 428	6 705 686

Soit un besoin de financement pour 2021 de 7 910 194 €



Orientations budgétaires

• Plan pluriannuel d'investissement : financement

A financer		Financement		
Travaux à financer	7 910 194	Excédent d'investissement (pro		3 491 780
Remboursement des emprunts	512 000	Affectation du résultat (proviso		2 089 773
		Prévision de virement de la sect		1 000 000
		FCTVA		300 000
		TLE		150 000
		Emprunt CAF		500 000
		Amortissement		200 000
		Récup RAR		335 000
		Subventions RAR		141 000
		Subvention CAF, CTS et CAR pour Vente terrains savoisiene habita		298 800
				456 000
		Vente Bacchus		108 000
		Vente GAEC Houx fleuri		1 787
TOTAL A FINANCER	8 422 194	TOTAL FINANCEMENT		9 072 140



Les grandes orientations 2021 - 2026

L'étude de programmation et de prospective urbaine permettra d'établir le projet de territoire décliné en opérations au cours du mandat et financés pour partie par les « petites villes de demain »,

- Impact budgétaire dès 2021 sur les investissements qui seront programmés sur la durée du plan (6 ans)
- □ Recours à l'emprunt : prêt de la CAF de 500 000 € à taux 0 pour l'aménagement du multi-accueil à Epersy
- Nouvelles embauches :
 - Technicien pour le pôle technique à compter du mois de mars
 - Chargé de projet pour la mise en place des « Petites villes de demain »
- 2022 : prise en compte de la programmation
- 2023 2026 : phase opérationnelle